

Département de la Haute-Garonne

S.I.G.E.P « Le Soulèdre »

57 Avenue du Pont

31340 MIREPOIX-SUR-TARN

ARRÊTÉ 28Bis/24

**fixant le tableau annuel d'avancement 2024
au grade de ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ière} CLASSE**

Madame la Présidente du SIGEP Le Soulèdre,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
PARAMELLE MARIE--PIERRE	Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	

Article 2 (Dans le cas d'un avancement au choix)

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1		1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1		1

Article 3

Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mirepoix sur Tarn, le 29/08/2024

Madame la Présidente,



Sonia GALLEGO

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>